

# Fonds Sécurité en euros NOS OFFRES BONUS 2024-2025

---

**GAMME UNEP**

# LES OFFRES BONUS POUR 2024/2025

## BONUS SUR ENCOURS 2024\*

**+ 0,50 %**

minimum de rendement du fonds en euros en 2024 pour tout contrat investi à partir de **50 % en UC** au 31/12/24



## BONUS SUR VERSEMENTS \*

**+ 1,50 %**

de rendement additionnel sur le fonds euros pour tout versement investi à **50% ou plus en UC sur 2024 et 2025**



## DES BONUS CUMULABLES

Pour toute nouvelle souscription en 2024 investie à 50% en UC, le client bénéficiera d'une majoration du taux servi sur le fonds euros pouvant aller jusqu'à **0,50 % + 1,50 % = + 2 %\*\***



**Un bonus sur versement applicable pour 2 ans**

**Pour tout versement investi à 50% ou plus en UC en 2024, cette majoration est applicable au 31/12/2024 et 31/12/2025**

Offres pour les personnes physiques et les personnes morales éligibles au fonds Sécurité en euros .


\* Bonus sur encours et sur versements : applicable en 2024 - La majoration du taux de participation aux bénéfices (net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux) s'applique uniquement à l'encours détenu sur le support Sécurité en euros. Le capital racheté sur le support Sécurité en euros (par rachat partiel ou total) ou arbitré en sortie de ce support ne bénéficiera pas de la majoration. Pour plus de détails, voir les modalités décrites dans l'annexe Notice d'Information du contrat remise lors de votre versement

\*\* Majoration au prorata temporis de la période d'investissement, sous réserve de stabilité du seuil d'UC au cours de l'année 2024.

L'investissement en UC présente un risque de perte en capital

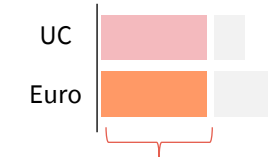
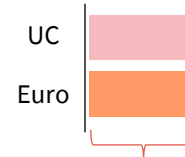
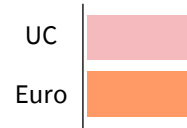
# QUELQUES ILLUSTRATIONS

## Illustration 1 : cas d'un nouveau client

 Le client souscrit un contrat UNEP en investissant à hauteur de 50% en UC au 1er janvier 2024

**Fin 2024**, le client bénéficiera d'un rendement minimum additionnel sur les fonds euros de :


**Fin 2025**, le bonus sur le versement de 2024 se poursuit :



+ 0,5% de bonus sur encours  
 + 1,5% de bonus sur versement  
 = Taux de PB de base **+2 %**

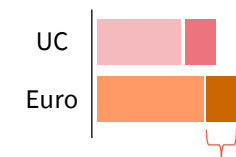
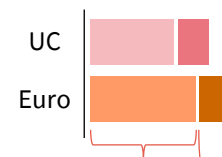
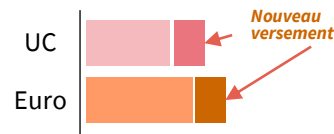
**+ 1,5%** de rendement minimum additionnel sur le versement effectué en 2024 sur les fonds euros

## Illustration 2 : cas d'un client déjà en portefeuille

 Le client détient un contrat UNEP investi à hauteur de 40% en UC. Il effectue au 1er janvier 2024 un versement investi à 50% en UC

**Fin 2024**, le client bénéficiera d'un rendement minimum additionnel sur les fonds euros de :

**Fin 2025**, le bonus sur le versement de 2024 se poursuit :



+ 0,5%  
 + 0,4% de bonus sur encours  
 + 1,5% de bonus sur versement  
 = Taux de base **+2,00 %**

**+ 1,5%** de rendement minimum additionnel sur le versement effectué en 2024 sur les fonds euros

Sous couvert que le versement additionnel ne modifie pas l'exposition aux UC au 31/12/2024

### Information à usage des professionnels uniquement - Décembre 2023

Oradéa Vie - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances et immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro unique d'identification 430 435 669 - Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex